

**DEPARTEMENT  
D'INDRE-ET-LOIRE****MAIRIE**

9, chemin des dames  
**37270 ATHEE-SUR-CHER**

① **02 47 50 68 09**  
**Fax 02 47 50 20 67**  
 courriel :  
**accueil@mairieathee.fr**

**Date de convocation**

07-11-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq  
 Le 12 novembre à vingt heures trente minutes  
 Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique,  
 sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire.

**Nombre de conseillers**

En exercice	21
Présents	13
Votants	13

**Secrétaire : Eric MARINIER****Excusés : Romain DEGNIEAU, Marie DEGNIEAU****Absents : Frédéric VIETTI - Joseph RIBEIRO — Sandrine GUSPARO - Mathilde VILARINHO - Isabelle PAIS - Romain SOULARD****2025-51 Instauration d'une carte-cadeaux de fin d'année au bénéfice de tous les agents communaux**

Madame Marylène COUSSY, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire en charge du personnel, expose qu'il est proposé cette année de réitérer l'opération 2023 d'attribuer un cadeau de fin d'année à l'ensemble des agents sous la forme d'une carte-cadeau.

Considérant qu'une valeur peu élevée d'une carte-cadeau (n'excédant pas annuellement par agent 5 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale, soit 196 € pour 2025) attribuée à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Après en avoir délibéré, et précisé que le budget 2025 dispose des crédits nécessaires, le conseil municipal décide à l'unanimité :

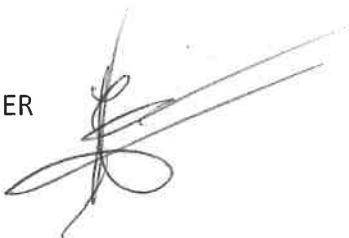
- D'attribuer à l'occasion des fêtes de fin d'année une carte – cadeau Noël ILLICADO, à tout le personnel communal inscrit à l'effectif, soit 22 agents concernés à la date de la présente délibération, se répartissant comme suit :

Titulaires : 16  
 Contractuels : 6

- DIT que la-dite carte-cadeau sera nominative, et d'une valeur de 100 euros par agent,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le secrétaire de séance

Eric MARINIER



Le Maire

Olivier DELAVEAU



Olivier DELAVEAU

Date de transmission à la Préfecture

21 NOV. 2025

Date de publication

21 NOV. 2025